



CSA M du 7 avril 2026 : Déclaration liminaire

Monsieur le ministre,

L'UNSa Justice et l'USM observent avec vigilance le mouvement de grève national qui s'organise, notamment à l'initiative des barreaux, tant devant les juridictions pénales que civiles à la suite de la transmission par le gouvernement au Sénat du PJJ ex-SURE, devenu « Justice criminelle et respect des victimes ».

Nous avons longuement discuté des dispositions que vous présentez à la représentation nationale, en CSA ministériel ou en bilatérales.

L'UNSa Justice et USM se sont exprimées à leur sujet en s'abstenant, tout en dénonçant l'absence de moyens dans un contexte déjà très compliqué pour les personnels, et ont récemment maintenu cette position devant les rapporteurs de la commission des lois du Sénat.

A cet égard, nous préférons imaginer que les propos de votre porte-parole affirmant que nous soutenons le projet, sont le fruit d'un emportement ou d'une erreur.

Cette grève est la conséquence de votre choix politique. Ce choix vous appartient évidemment, mais il vous appartient aussi et surtout d'en assumer les conséquences.

Nous attirons solennellement votre attention sur les résultats d'un tel mouvement sur plusieurs jours, voire semaines, notamment en termes d'embolie accrue de notre institution, d'augmentation des « stocks » et d'allongement des délais de jugement.

S'agissant des modalités pratiques de cette grève, nous veillerons à ce que personne ne s'en saisisse pour empêcher nos collègues, notamment par la force ou par la pression, de rendre la Justice.

Nous respectons le droit de grève et nous entendons que tous respectent les prérogatives, et notamment la police d'audience, de nos collègues.

Vous dites vouloir éviter les remises en liberté d'accusés en détention provisoire. Vous le proclamez mais cela ne suffit pas. L'intendance ne peut plus suivre !

L'intendance, ce sont des fonctionnaires et des magistrats qui s'épuisent parce qu'ils sont quatre fois moins nombreux pour les procureurs et 2 fois moins nombreux pour les juges et les fonctionnaires de Justice que les voisins européens.

L'intendance, ce sont des audiences qui ne peuvent pas se tenir faute de moyens pour extraire les prévenus.

L'intendance, c'est une Justice civile sacrifiée alors qu'elle est aussi un garant de la paix sociale.

L'intendance, c'est une institution, fonctionnaires et magistrats à bout de souffle qui n'arrivent plus à rendre le service que nous devons aux français : « *la Justice.* »

Comme cela doit être le cas en démocratie les assemblées parlementaires trancheront malgré une procédure parlementaire « dite accélérée ».

Ce qui apparait certain et incontournable pour **l'UNSa Justice et l'USM** c'est que le « mur de l'audiencement » est une réalité et qu'il convient d'y remédier en proposant des solutions.

La première des réponses est de pouvoir disposer de personnels judiciaires en nombre suffisant, tout comme de salles d'assises fonctionnelles, d'escortes équipées et sécurisées disponibles, et de moyens informatiques adaptés.

L'UNSa Justice et l'USM ont conscience que cet effort s'inscrit sur un temps long et que le problème est actuel faute, pour les pouvoirs publics, d'avoir trop attendu et trop peu écouté les professionnels de justice dont ceux de **l'UNSa Justice l'USM**.

L'UNSa Justice et l'USM, en responsabilité et par pragmatisme, sont prêtes à étudier toutes les pistes procéduralement et socialement acceptables.

Monsieur le ministre, Jean Cocteau a écrit que « le renoncement est l'élégance de la force ».

Il nous apparaît donc opportun d'interroger un report des dispositions concernant la "procédure de jugement des crimes reconnus" dès lors que cette procédure ne viendra pas répondre au plan de soutien des juridictions criminelles, l'étude d'impact démontrant qu'elle ne concernerait que peu de dossiers et vraisemblablement pas des dossiers dans lesquels il existe un risque de libération d'un accusé détenu.

Une procédure criminelle simplifiée sur faits reconnus, laissant à la cour l'appréciation du quantum de la peine, pourrait sans doute constituer une piste de réflexion plus acceptable pour tous.

Paris, le 7 avril 2026